

Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie  
Ministère du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité

## Passage de B en A Un plan de requalification décevant

### **La volumétrie :**

Ce plan de requalification suscitera beaucoup de déception au regard des espérances qu'il aura provoquées. En effet, les 200 postes annoncés étalés jusqu'en 2018 ne contenteront jamais les 5000 SACDD promouvables au grade d'Attaché d'Administration de l'État (AAE).

Un tiers de l'effectif SACDD est au 3ème niveau de grade et nombre d'entre eux occupe déjà des missions de catégories A, la volumétrie proposée par la DRH n'est clairement pas à la hauteur des enjeux !

### **La voie d'accès:**

Le piège du CIGEM se referme sur les SACDD. Car, l'unique voie d'accès pour le passage au grade d'AAE est le concours interne. Or, ce type de concours est ouvert à tous les fonctionnaires (Fonction publique d'État, hospitalière et Territoriale) justifiant de 4 ans d'ancienneté dans le service public.

Ainsi, il n'est pas certain que seuls les SACDD bénéficient de ces 200 postes. C'est inadmissible. Peut-on, dans ce cas, encore parler d'un plan de requalification pour les SACDD ?

### **Nature de l'épreuve :**

Pour donner toutes les chances aux SACDD d'obtenir les postes d'AAE qui devraient

naturellement leur revenir, la direction des ressources humaine va orienter les épreuves des concours internes sur des problématiques spécifiques à nos ministères :

**Écrit** : note sur un dossier relatif aux missions exercées par les ministères chargés de l'écologie, du développement durable, et de l'énergie et du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité.

**Oral** : entretien avec un jury avec RAEP.

Or, la nature des épreuves risque d'évincer bon nombre de SACDD exerçant des missions transversales.

La DRH propose d'accentuer les formations et d'adapter la PEC (préparation aux épreuves des concours) à la nature particulière de ce concours interne.

Pour Force Ouvrière, la proposition de l'administration est insuffisante. Le plan de requalification doit bénéficier **exclusivement** aux SACDD.

### **Mobilité post-promotion :**

Il serait inacceptable que sous le prétexte de ce plan, les agents soient forcés à muter géographiquement et servir de variable d'ajustement pour combler les desseins de la directrice des ressources humaines en matière d'effectif cible (En effet, lors d'une audience avec Force Ouvrière le 06 octobre dernier, la DRH a expliqué vouloir travailler

S.A.C.D.D

sur les effectifs cibles des services.  
**Effectifs cible trop élevés selon elle ! )**

Par ailleurs, l'administration souhaite pour le passage de B en A, une optimisation du repyramidage des postes, tenant compte de la situation des agents promus à l'échelle de la zone de gouvernance.

À partir du 1er janvier 2016, le territoire des zones de gouvernances va doubler ou

tripler !!!! En clair, une promotion à la catégorie A pourra donc entraîner une mobilité sur l'ensemble de la nouvelle région. Pour Force Ouvrière, toute mobilité imposée est intolérable.

Dans le cadre du plan de requalification, les SACDD lauréats du concours interne d'AAE doivent pouvoir s'ils le souhaitent rester dans leur service d'origine (mobilité fonctionnelle).

### Calendrier prévisionnel :

Plan de requalification	Au titre de 2016	Au titre de 2017	Au titre de 2018	total des postes
<b>B en A filière administrative</b>	<b>0</b>	Concours interne automne 2017 • 100 postes	Concours interne automne 2018 • 100 postes	• 200

Ainsi, le plan de requalification ne concernera pas les SACDD en 2016. Quant à ce qui peut arriver après 2017... ?????

Par ailleurs et ne l'oublions pas le plan de requalification n'est toujours pas validé par la Fonction publique. Seule existe et a été cadrée la proposition émanant des MEDDE/MLETR.

Quand il s'agit pour les SACDD d'occuper des fonctions de niveau supérieur,  
✂

l'administration n'a aucun scrupule à les exploiter.

Par contre, quand il s'agit de le reconnaître. Là, elle est aux abonnés absents et en plus n'offre que des miettes pour un tout petit nombre.  
De qui se moque-t-on ?

**AVEC VOUS, AVEC FORCE OUVRIÈRE, ENSEMBLE RÉSISTONS !**

### **BULLETIN D'ADHÉSION**

*Désormais, la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt en lieu et place de la réduction d'impôt sur les cotisations. En effet, tous les salariés, même non imposables, bénéficient de ce crédit d'impôt pour les cotisations syndicales à hauteur de 66 %. Alors, n'hésitez plus !*

**Je souhaite adhérer au syndicat Force Ouvrière.**

**NOM :**

**PRENOM :**

**GRADE :**

**IM :**

**SERVICE :**

**TELEPHONE :**

**ADRESSE :**

**DATE ET SIGNATURE :**

Bulletin à retourner à : **SN P2E FO - MEDDE-METL - Plot I - Arche de la Défense - Colline Sud - 30, Passage de l'arche - 92055 - La Défense Cedex 04**